

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 DAC 259 Subvention à l'Union des associations des anciens combattants et victimes de guerre du 11eme arrondissement.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L2313-1 ;

Vu l'avis du Conseil 11e arrondissement en date du 11 juin 2012 ;

Vu le Projet de délibération en date du 5 juin 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Union des associations des anciens combattants et victimes de guerre du 11e arrondissement U.A.A.C.V.G du 11e ;

Sur le rapport présenté par Madame Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 600 euros est attribuée à l'Union des associations des anciens combattants et victimes de guerre du 11e arrondissement U.A.A.C.V.G du 11e, dont le siège social est situé à la Mairie du 11e arrondissement, 12 place Léon Blum, 75011 Paris A00171/2012_00621/19906.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 nature 6574, rubrique 323, ligne VF40006 ; Provision pour subventions de fonctionnement au titre des anciens combattants